

Paris, le 9 mars 2018

Autorisation du versement d'une indemnité de départ au profit de Monsieur Paul Younès

Le 5 mars 2018, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a constaté que les conditions de versement de l'indemnité de départ de Monsieur Paul Younès, autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2016 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2016 (7^{ème} résolution), sont réunies et a autorisé, en conséquence, le versement à Monsieur Paul Younès d'une indemnité de départ, à raison de la cessation de son mandat social, fixée à 633 k€ bruts.

L'UFF en quelques mots

Créée en 1968, l'Union Financière de France fêtera ses cinquante ans en juin prochain.

L'Union Financière de France est une banque spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine, qui propose des produits et services adaptés aux clients particuliers et aux entreprises. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises (plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, gestion de liquidités à moyen terme, etc.).

L'Union Financière de France dispose d'un réseau dense présent partout en France et est composée de 1 500 salariés, dont plus de 1 200 dédiés au conseil.

Au 31 décembre 2017, l'Union Financière de France compte 210 000 clients, dont 185 000 particuliers et 25 000 entreprises.

Union Financière de France Banque est cotée sur Euronext Paris Compartiment B
Code Euroclear 3454
Code ISIN FR0000034548.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre contact avec :

UFF

Karyn Bayle
Directrice Générale Déléguée
Tél : 01 40 69 64 47
karyn_bayle@uff.net

UFF

Françoise Paumelle
Directrice de la Communication
Tél : 01 40 69 63 75
francoise_paumelle@uff.net

PLEAD

Etienne Dubanchet
Relations Presse
Tél : 06 62 70 09 43
etienne.dubanchet@plead.fr